

# **AUTORISATIONS - SAUVEGARDE DE VOTRE BASE**

## **AUTORISATIONS**

Ce logiciel dispose d'un Menu vous permettant, pour chaque Collaborateur pouvant accéder au logiciel, de lui affecter :

- un code secret d'accès au logiciel
- Des autorisations ou Interdictions de pouvoir accéder à telle ou telle fonction

## **SAUVEGARDE DE VOTRE BASE DE DONNEES**

Pour utiliser votre logiciel dans les meilleures conditions, nous préconisons certaines règles qui vous seront très utiles :

- Installer un onduleur sur chaque ordinateur utilisant le logiciel. Cet appareil vous protégera de toutes les microcoupures très fréquentes chez certains Salons du fait des appareils électriques utilisés, de vous protéger contre des coupures franches de courant. Si vous travaillez en réseau interne, le Hub doit être impérativement protégé par l'onduleur.
- De réaliser, chaque soir avant de quitter le Salon, la sauvegarde sur un support externe (telle qu'une clé USB qui est très pratique). Cette sauvegarde doit être emportée lors de votre départ du Salon (pour prévenir tout risque d'éventuel incendie d'une pièce dans votre Boutique). Cette sauvegarde peut être installée sur votre ordinateur personnel où vous pourrez avoir, chez vous, la photocopie du logiciel et de la base de données de votre Salon. Cette sauvegarde est également très précieuse en cas de problèmes techniques de votre ordinateur du Salon. Il suffirait d'installer le contenu de la clé USB sur un nouveau ordinateur et redémarrer en quelques secondes l'utilisation du logiciel sur le nouvel ordinateur.

## **LICENCE D'UTILISATION**

Pour mémoire nous rappelons qu'une licence de logiciel n'est valable que pour un seul Magasin, Boutique ou Salon. La licence est nominative et ne peut être dupliquée que pour des besoins de sauvegarde. Cette licence ne peut pas être cédée, vendue ou donnée à une autre entité commerciale ce qui serait assimilé, pour le receveur, comme un piratage de licence.

## **CONTRAT DE MAINTENANCE**

Nous proposons un contrat de maintenance annuel qui n'est pas obligatoire et qui peut être arrêté par l'utilisateur sans pénalité ou par notre Société en cas d'impayé de notre facture d'entretien.

Ce contrat, s'il est souscrit et payé, permet :

- d'accéder par téléphone, 6 j sur 7 j, à notre Service Technique pour tout problème d'utilisation de notre logiciel
- d'accéder, par Internet, au téléchargement des améliorations apportées très souvent à notre logiciel
- d'être avisé, par courrier et un mois à l'avance, de la fin de validité du contrat avec la possibilité de mettre un terme au contrat, ou au contraire, par tacite reconduction, de continuer le contrat